

# PRÉSENTATION

## LA FONDATION DU PATRIMOINE

### Statut

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine.

Dans son rapport public annuel 2013, la Cour des Comptes définit la Fondation du Patrimoine comme un **organisme à la gestion économe et rigoureuse** qui est chargé, à l'échelle nationale, de la **mission d'intérêt général** de préservation active du patrimoine non protégé.

### Organisation

La Fondation du patrimoine est une organisation décentralisée. Son action s'appuie sur un réseau de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

### Missions principales

- > Contribuer à l'identification des édifices et des sites menacés de disparition ;
- > Participer à la réalisation de programmes de restauration ;
- > Favoriser la création d'emplois et la transmission des métiers et savoir-faire.

### Moyens d'action

Pour son action, la Fondation dispose d'instruments très incitatifs. Le label facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux. La souscription permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

Entre **2000** et **2016** la Fondation du Patrimoine Auvergne c'est :

- > **1 424 projets** aidés
- > Près de **103 millions** d'euros de travaux soutenus
- > **3 118 emplois** créés ou maintenus\*
- > **5 millions** de mécénat collecté

(\*d'après l'INSEE, 1 emploi créé ou maintenu pour 33 000 euros de travaux réalisés)

# CONTACTS

## MUSÉE DE L'OPÉRA DE VICHY—ASSOCIATION DU MUSÉE DE L'OPÉRA DE VICHY

16 rue du Maréchal Foch

03200 VICHY

Tél : 04 70 58 48 20

Mél : musee.opera.vichy@orange.fr

Site : operavichy-musee.com

## FONDATION DU PATRIMOINE DÉLÉGATION AUVERGNE

13 rue Maréchal Foch

63000 CLERMONT FERRAND

Tél. : 04 73 30 90 01

Mél : auvergne@fondation-patrimoine.org

Site : auvergne.fondation-patrimoine.org



La Délégation Auvergne est soutenue par :



Conception du document : Fondation du patrimoine, Musée de l'Opéra de Vichy et Association du Musée de l'Opéra de Vichy  
Impression : Saxoprint

ALLIER

mécènes DU  
PATRIMOINE  
club  
Allier

FONDATION  
DU  
PATRIMOINE



Musée de l'Opéra de Vichy  
Centre d'études et de recherches

## RESTAURATION DES DÉCORS DE SCÈNE DE L'OPÉRA DE VICHY



Aïda - acte II, 2ème tableau (la grande place de Thèbes) : sphinge (h. 1,36 x l. 1,73 m).

1 don =  
1 déduction  
d'impôt



fondation-patrimoine.org/43656

# DESCRIPTION DU PROJET

Éphémères et encombrants, les décors ne sont pas conservés dans les théâtres. Celui de Vichy a longtemps fait exception. L'Opéra de Vichy était l'un des seuls de province à posséder son propre atelier de décor. Quand celui-ci fut finalement détruit dans la décennie 1980, une partie des plus beaux décors fut sauvée et conservée en mains privées.

En 2013, leur propriétaire a accepté de les rétrocéder au Musée de l'Opéra de Vichy, qui a pu en faire l'acquisition grâce à l'aide de la Fondation Gabriel et Noëlle Péronnet. **Ainsi le Musée de l'Opéra est le seul d'Europe à posséder, à côté de centaines de projets de décors, une très rare collection d'anciens décors de scène.** Créés pour l'Opéra de Vichy, restés en réserve puis perdus de vue pendant plus de vingt-cinq ans, ils font aujourd'hui l'objet d'un programme de restauration et d'exposition au public.

Ces décors se présentent sous forme de toiles peintes collées ou clouées sur des supports rigides (châssis ou panneaux de dimensions variables). Certains se signalent par le grand format de leurs éléments, en particulier les immenses toiles panoramiques de fond de scène et les hautes colonnes.

Longtemps stockés dans de mauvaises conditions, ces décors présentent des pathologies diverses : pulvérulence de la couche picturale, soulèvements, lacunes, encrassement, taches d'humidité, déchirures, défauts de tension, défaillances des châssis, cassures des éléments en bois découpés.



Le Prophète - Acte III, 1er tableau (le camp des anabaptistes) : la ville enneigée (h. 3,03 x l. 7,03 m).

L'utilisation de peinture à base de colle, particulière aux décors de théâtre, pose des problèmes spécifiques de restauration : l'encrassement et l'humidité ont pénétré la totalité de la couche picturale et nécessitent des retouches illusionnistes complexes ainsi que des fixatifs neutres et mats.

Après les deux premières tranches de restauration de trois grands décors d'Aïda effectuées en 2016 et 2017, cette nouvelle tranche de travaux concerne le détoilage de 38 des plus grands décors conservés par le Musée de l'Opéra. Le grand encombrement des toiles impose qu'elles soient détachées de leurs supports pour être transportées, stockées et restaurées en rouleaux sur des armatures spécialement conçues par le restaurateur. Cette tranche de travaux concerne également la restauration d'un décor pour Aïda : Aïda - acte II, 2<sup>ème</sup> tableau (la grande place de Thèbes) : sphinge (h. 136 x l. 173 cm).

**Le coût total du détoilage des châssis pour ces 38 décors et la restauration du décor d'Aïda s'élève à 25 812 € T.T.C répartis en deux tranches.**



Mireille - acte I (Un enclos de mûriers le matin de la Saint-Jean) : moulin (h. 5,70 x l. 3,74 m).

Je fais un don de .....€ pour aider à la restauration des décors de scène de l'Opéra de Vichy (03), je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de 5 années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de 2 ans.

Pour les **particuliers**, réduction de l'Impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. **Ex : Un don de 100€ = 34€ à votre charge OU de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (maxi 66.666 €). Ex : un don de 100€ = 25€ à votre charge.**

Pour les **entreprises**, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires HT. **Ex : un don de 500€ = 200€ à votre charge.**

**Je souhaite bénéficier d'une réduction au titre de l'impôt \* :**

sur le revenu **ou**  de solidarité sur la fortune **ou**  sur les sociétés

NOM.....

ADRESSE.....

CP/VILLE.....

Tél./Mél. : .....

## Comment faire votre don ?

### ▶ Par internet

Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé en vous connectant à l'adresse suivante : [fondation-patrimoine.org/43656](http://fondation-patrimoine.org/43656) ou en flashant le QR code en page de couverture.

### ▶ Par courrier

Envoyez ce bon de souscription complété et accompagné de votre règlement à la mairie ou à la Fondation du patrimoine Auvergne (voir coordonnées au dos). **Merci de libeller votre chèque à l'ordre de «Fondation du patrimoine / Décors de l'opéra de Vichy ». Le reçu fiscal sera établi aux nom et adresse indiqués sur le chèque UNIQUEMENT.**

\*Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription. Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le Musée de l'Opéra de Vichy sera également destinataire; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui (leur) communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre  En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Auvergne. La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (pas d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de 2 ans. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.